

RÈGLEMENTATION DU CONTACT DÉFENSE PASSAGE DE GRADE COMPLÉMENTAIRE

Object : Réglementation et organisation des passages de grade complémentaires du niveau de maîtrise à l'expertise.

Références réglementaires :

- Vu Les articles 7, 9 et 10 du guide de développement contact défense ;
- Vu Le règlement du 1^{er} degré du contact défense ;
- Vu Le règlement du 2^{ème} degré du contact défense ;
- Vu Le règlement du 3^{ème} degré du contact défense ;
- Vu Le règlement du 4^{ème} degré du contact défense ;
- Vu Le règlement du 5^{ème} degré du contact défense.

Annexes :

- Annexe 1 : Liste des référents passage de grade complémentaire du contact défense ;
- Annexe 2 : Liste des moyens de secours et de sûreté ;
- Annexe 3 : La feuille de présence ;
- Annexe 4 : La feuille d'examen.

PRÉSENTATION DU PASSAGE DE GRADE COMPLÉMENTAIRE

Article 1 - Définition du CONTACT DÉFENSE

Développé et perfectionné en tant que discipline sportive, martiale et professionnelle, le contact défense trouve son fondement dans la **légalité** (circonspection des notions de droit commun), la **sécurité** (précaution de règles sécuritaires), l'**éthique** (respect de nos valeurs républicaines) et, **sportive** (bien être et santé).

La conception contemporaine du contact défense permet de fédérer les méthodes de self-défense suivantes : **LA STRATÉGIE ET MAÎTRISE DE L'ADVERSAIRES (SMA), LE KRAV-MAGA, LE PENCHAK-SILAT ET LE SMA-TIOR, LE CLOSE COMBAT ET LES DISCIPLINES ASSOCIÉES.**

Article 2 - Présentation de la discipline

Le contact défense est reconnu comme une discipline sportive, martiale et professionnelle qui possède un enseignement structuré par des niveaux de compétences (grades) : **de découverte, de maîtrise et d'expertise.**

Cet escalier pédagogique permet à l'apprenant de détenir des outils techniques **efficaces et fonctionnels** dans le cadre de son perfectionnement.

Intitulé	Date réalisation	Modification	Rédacteur	CNCD
R.I Passage de grade	03/05/2019.	02/07/2019.	HALOPEAU	FFKMDA

Article 3 - La progression des grades complémentaires

Le contact défense a été conçu dans le but d'organiser de manière cohérente le perfectionnement de la discipline en France.

La progression vise à privilégier le perfectionnement des licenciés des clubs affiliés à la FFKMDA, en utilisant toute la diversité des techniques autorisées.

Le continuum technique des pratiquants est validé sur une échelle graduelle qui va du 1^{er} degré au 6^{ème} degré, selon un ordre qui correspond à deux grandes périodes de pratique : **LA MAÎTRISE - L'EXPERTISE.**

Article 4 - « Le passage et la délivrance des grades techniques complémentaires »

Tous les passages de grades supérieurs réussis avec succès devant un jury national sont délivrés par la FFKMDA et sont paraphés par le président et le directeur technique national de la FFKMDA.

La demande de validation des diplômes auprès de la FFKMDA doit faire l'objet d'un procès verbal de passage rédigé par le responsable de la commission nationale du contact défense.

Les niveaux de maîtrise techniques supérieurs du 1^{er} au 3^{ème} degré sont délivrés par un jury composé par la commission technique national du contact défense et sous couvert du responsable de la commission nationale de contact défense.

Les niveaux d'expertises du 4^{ème} au 6^{ème} degré sont délivrés par un jury pluridisciplinaire de la commission contact défense à la demande du responsable de la commission nationale de contact défense.

La base de données des grades complémentaires est tenue par la commission nationale du contact défense.

ORGANISATION DES PASSAGES DE GRADES COMPLÈMENTAIRES DU CONTACT DÉFENSE

Article 5 - Planification

Le passage des grades complémentaires est planifié par la commission du contact défense en référence au vade-mecum de la progression technique des clubs du contact défense.

La sous-commission des grades techniques complémentaires programme deux passages de grade complémentaire du niveau de maîtrise et un passage du niveau d'expertise par an.

Intitulé	Date réalisation	Modification	Rédacteur	CNCD
R.I Passage de grade	03/05/2019.	02/07/2019.	HALOPEAU	FFKMDA

Article 6 - Organisation administrative et logistique

a. **Volume horaire** : le passage de grade se réalise sur un volume horaire de huit heures (08h00) de face à face pédagogique hors temps de déplacement. L'ensemble de la journée est sous le contrôle du responsable jury.

b. **Lieu du passage** : un gymnase correspondant aux règles d'accueil d'un public mixte « vestiaires, toilettes » doté d'une zone de réception sol de type tatamis. Seule la sous-commission des grades complémentaires est habilitée à sélectionner le gymnase d'accueil.

c. **Nombre de participants** : le nombre de plateau (x) technique (s) possible est de un à quatre selon la représentativité des disciplines du contact défense. Chaque plateau peut traiter entre 12 à 18 candidats selon la compétence recherchée. La composition du jury par plateau est de deux à trois encadrants qualifiés voir tableau fig.1.

d. **Les frais de droit passage** : ils sont de vingt cinq euros (25€) par grade et par niveau de maîtrise et de cinquante euros (50€) par grade et par niveau d'expertise. Le droit de passage est déterminé et harmonisé pour toutes les disciplines par la commission des grades de la FFKMDA.

e. **La prise en charge des frais de déplacement et d'encadrement du jury** : la FFKMDA prend en charge les frais de déplacement dans le cadre du passage de grade sur proposition du responsable du contact défense. Ceux-ci font l'objet d'un remboursement après réception de la feuille de frais éditée par la FFKMDA, dûment remplie.

f. **Le jury d'examen** : la composition du jury d'examen et la désignation du responsable sont proposées par le responsable de la commission du contact défense.

g. **Rôle du responsable jury « liste non exhaustive »** :

- il vérifie si les lieux du passage de grade sont conformes aux règles de sécurité et s'assure que le dispositif de premiers secours est en place (un défibrillateur sur place ou à proximité, une trousse de premiers secours et d'un moyen de communication) « voir en annexe 2 » ;
- il s'assure que chaque stagiaire possède bien une licence fédérale (FFKMDA) en cours d'année sportive;
- il fait signer la feuille de présence par les stagiaires « voir en annexe 3 » ;
- il récupère et reverse le (s) droit (s) de passage (s) du (es) stagiaire (s) ;
- il relève sur la feuille d'examen les renseignements administratifs utiles pour la certification du stagiaire « voir en annexe 4 » ;
- il explicite le règlement aux stagiaires avant chaque passage de grade ;

Intitulé	Date réalisation	Modification	Rédacteur	CNCD
R.I Passage de grade	03/05/2019.	02/07/2019.	HALOPEAU	FFKMDA

- il s'assure que chaque stagiaire possède Les protections et armes factices en adéquation avec Le guide de développement de La discipline du Contact défense ;
- il donne Les feuilles de suivi des candidats aux deux encadrants ;
- il rappelle Les principes à respecter dans Le cadre des passages de grades (Légalité, sécurité et éthique) ;
- il lance, traite et certifie Les résultats du QCM en ligne ;
- il dirige et donne ses consignes de réalisation du passage de grade en étant sur La zone de travail ;
- il s'assure du bon déroulement du passage de grade ;
- il finalise Le passage de grade par La proclamation des résultats ;
- il adresse Le PV de passage de grade à La formation FFKMDA ;
- il met à jour La base de données du contact défense ;
- il explique La procédure de réclamation lors d'un litige ;
- il transmet en archives Les pièces suivantes : Le PV, La feuille de présence, Les feuilles de suivi des stagiaires ;
- etc.

f. Rôle des encadrants « liste non exhaustive » :

- ils certifient Les stagiaires dans Le cadre des exécutions techniques, et Les simulations ;
- ils s'approprient La sûreté corporelle du passage de grade ;
- ils statuent sur Le degré de réussite des stagiaires ;
- ils valident Le passage de grade en certifiant Le stagiaire ;
- ils se concertent avec Le responsable de jury dans La gestion des échecs et de La décision d'ajournement d'un stagiaire ;
- etc.

Le jury doit posséder la qualification d'encadrement supérieur ou égale au passage de grade du niveau de la maîtrise demandée par le stagiaire.

Dans le cadre des grades complémentaires du niveau d'expertise, la qualification d'encadrement est supérieure ou égale au grade demandé.

Dans la majorité des cas, le jury sera composé d'encadrant possédant le 3ème degré.

PASSAGE DE GRADE COMPLÉMENTAIRE CONTACT DÉFENSE			
Nombre de stagiaires par plateau		8 à 12	13 à 24
Composition du jury	Responsable jury	1	1
	Juré	1	2
Fig.1	Total encadrement	2	3

*un plateau correspond à une discipline du contact défense (ex : KRAV MAGA).

Intitulé	Date réalisation	Modification	Rédacteur	CNCD
R.I Passage de grade	03/05/2019.	02/07/2019.	HALOPEAU	FFKMDA

Article 7 - Déroulé du passage de grade complémentaire

L'évaluation certificative est réalisée à partir d'un examen qui comprend des unités valeurs formulées dans la réglementation de chacun des passages de grades complémentaires du 1^{er} au 5^{ème} Degré contact défense.

Les cinq unités de valeurs mesurées sont :

- UV1 : Enchaînement libre ou imposé
- UV2 : Technique.
- UV3 : Confrontation.
- UV4 : Assauts.
- UV5 : Connaissances générales.

Article 8 - L'évaluation de la connaissance

Le QCM de vingt questions se réalise par le biais d'un logiciel de certification à distance (evalbox).

Chaque stagiaire inscrit à la certification reçoit un login et un mot de passe puis exécute le test le jour même avec son portable en mode wifi.

Le responsable jury est celui qui lance le test, traite les résultats en ligne et certifie l'UV sur la feuille de suivi du candidat.

Le QCM est certificatif sur la feuille de suivi du stagiaire par la mention oui ou non. Le oui correspond à une note => à 12/20, le non <12.

L'échec à ce test engendre une épreuve de rattrapage. Deux échecs entraînent la non validation de l'UV. Mais le stagiaire garde l'acquis des autres UV passées. Il lui sera proposé par e-learning de repasser et de valider cette UV.

Les questions portent essentiellement sur les principes du contact défense (légalité, sûreté, éthique), sur la connaissance de la FFKMDA, le guide du contact défense et le secourisme.

Article 9 - La gestion des critères de réussites, de rattrapages et d'échecs

- a. Critères de réussite du passage de grade : Pour valider le passage de grade, le stagiaire doit répondre à tous les critères dont obligatoirement les items sélectionnés au grade demandé.
- b. Les critères de rattrapage : Ils sont essentiellement sur les items sélectionnés de la grille d'évaluation. Sur demande du stagiaire et après accord du jury, le stagiaire ne pourra rattraper que deux items. Il n'y a pas de rattrapage ultérieur à la date de l'examen de passage du grade demandé (le jour même, il est gratuit).

Intitulé	Date réalisation	Modification	Rédacteur	CNCD
R.I Passage de grade	03/05/2019.	02/07/2019.	HALOPEAU	FFKMDA

Gestion des échecs : La gestion des résultats se traduit par trois situations éventuelles :

- Le stagiaire réussit tous les items obligatoires, la certification est validée.
- si le stagiaire à deux items obligatoires non validés mais réussi un item rattrapé, la certification est validée.
- si le stagiaire à plus deux items obligatoires non validés, la certification n'est pas validé et le stagiaire est ajourné (re passe sur la totalité).

c. **Lorsque le stagiaire est non validé**, il peut se représenter au prochain passage de grade. **Seul l'item du QCM est rattrapable à distance.**

Le candidat qui est ajourné doit repasser l'ensemble des unités valeurs.

Article 10 - Procédure de réclamation

Dans le cadre d'un litige lors d'un passage de grade, le stagiaire ou son représentant légal (dirigeant de club affilié à la FFKMDA) peut porter une réclamation le jour du passage auprès du responsable jury.

Dans un deuxième temps, dans le cas d'un non accord amiable entre les deux parties, le stagiaire ou son dirigeant de club pourra porter la réclamation auprès des instances fédérales auprès du directeur technique national ou le département formation de la FFKMDA. La saisit du responsable de la commission du contact défense sera immédiate et devra répondre après analyse du recours des suites à donner.

La récusation de la personne tierce se formule par courrier postal avec accusé de réception. La réponse du représentant du contact défense se limite par un constat et une proposition adressés avec accusé réception au requérant dans un délai de deux mois suivant la date de réception du courrier récursoire.

Article 11 - Prise en compte de ce dit règlement

Le représentant de la sous-commission des grades techniques complémentaires du contact défense s'engage à respecter ce règlement lors des passages de grades complémentaires.

Le 03 mai 2019.

À saint Agnant 17620

HALOPEAU Fabrice

Responsable FFKMDA du contact défense

Intitulé	Date réalisation	Modification	Rédacteur	CNCD
R.I Passage de grade	03/05/2019.	02/07/2019.	HALOPEAU	FFKMDA

Liste des référents des grades techniques complémentaires du contact défense		
Noms et prénoms	Dates	Signatures
HENNEQUIN Laurent		
MARTIN Frédéric		
FOUSSARD Patrick		
LOUANI Cédric		
CAREIL DIMITRI		
LECLERCQ Christian		
PUJOL Jean-Philippe		
DELASSUS Florent		
CHANLON Vincent		
N'DAYE Jean-Luc		
TOUZANI Frédéric		
CHERI ZECOTTE Rémi		
AUGUSTE Xavier		

Intitulé	Date réalisation	Modification	Rédacteur	CNCD
R.I Passage de grade	03/05/2019.	02/07/2019.	HALOPEAU	FFKMDA

Intitulé	Date réalisation	Modification	Rédacteur	CNCD
R.I Passage de grade	03/05/2019.	02/07/2019.	HALOPEAU	FFKMDA